

Jour de séance 13

le mardi 2 février 2016

13 h

Prière.

L'hon. M. Melanson, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 2 février 2016

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

L'hon. M. Melanson dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : *Perspectives économiques 2016-2017* et *Budget 2016-2017, Fondements pour notre avenir : Investir dans les priorités du Nouveau-Brunswick. Emplois. Éducation. Santé.*

Sur la motion de l'hon. M. Melanson, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 9, l'hon. M. Melanson, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Melanson prononce le discours du budget.

Sur la motion de M. Higgs, le débat est ajourné.

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Albert, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

---

La séance est levée à 14 h 30.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

**Rapports annuels**

ministère de la Santé, 2014-2015 (22 décembre 2015) ;  
ministère de l'Énergie et des Mines, 2014-2015 (5 janvier 2016) ;  
contrôleur du financement politique, 2013 (21 janvier 2016) ;

**Autre rapport**

*Rapport du directeur général des élections :*  
*Élection partielle, Carleton, le 5 octobre 2015* (8 janvier 2016) ;

**Pétitions**

réponse à la pétition 2 (4 janvier 2016) ;  
réponses aux pétitions 1, 4, 6 et 7 (6 janvier 2016) ;  
réponse à la pétition 5 (14 janvier 2016) ;  
réponse à la pétition 8 (27 janvier 2016).